

K/J.

TERRITOIRE
DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI
GEBIED

N°

Rappeler dans la réponse
la date et le numéro.
In het antwoord vermelden
nummer en dagtekening.

Réponse au n°

Antwoord op het n°

du 19
van

ANNEXE
Bijlage

OBJET :
Voorwerp

Inspection
Prison - Trib. Police

--:--

USUMBURA

le 18 Décembre 1953.-
de

N° 3558/D. 32

Monsieur l'Administrateur
de Territoire de à

ASTRIDA-NYANZA-KIBUNGU-BIUMBA-
RUHENGERI - KISENYI - KIBUYE-SHANGU

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Ruhengeri



6993

J'ai l'honneur de vous faire parvenir copie de
mon rapport d'inspection relative à l'examen du Registre
d'Ecrou et dossiers de la prison de votre territoire ain-
si que le rapport sur le Tribunal de Police.-

Le Procureur du Roi du Ruanda-Urundi
P. LARBOTTE

Inspection effectuée le 7.11.1953
par Monsieur le Procureur du Roi du R-U.

A. Prison de Rihengeri.

Gardien de prison : M. Nevejans

EXAMEN DU MATIÈRE D'ACCUSATION A DOSSIER.

Situation journalière au 7.11.1953 - condamnés

Jurid. ind. 1
Vagabonds 6

66

R.U.

5236 - Biscampunata - La CPC, pour frais doit être réduite à 7 jours
soit date de sortie réelle 3.10.1957.
Dans la colonne date de l'entrée il y aurait lieu d'ajouter la
date d'arrestation ce qui faciliterait le contrôle pour tous.
5237 - Nzabamwita - CPC, pour frais et d.i. à réduire à 7 jours soit
date de sortie effective le 7 mai 1957.

5245 - Hezenzshaka - condamné à 10 ans par le T.T. du Ruanda le 26 decem-
bre 1945 - 200.402/Ruhengeri. Au S.C. et sur le dossier péniten-
tiaire la date d'arrestation indiquée est le 23.7.1945. Or d'une
pièce au dossier il apparaît que le condamné a été incarcéré le 3
juillet 1945. Le calcul de la détention doit être modifié en consé-
quence.

5246 - Rwamunini - date de sortie effective le 6 mars 1957.
5253 - Ntzenzeza - condamné à 8 ans de CPC pour participation à 2 vols
qualifiés de 5 montons et de divers objets valant 355 frs. à
représentation pour libération conditionnelle.
8 ans CPC, date sortie 1.8.1957
40 jours CPC, date sortie 10.9.1957
7 jours CPC, 4 frais /d.i. date sortie 17.9.57 -date ef-
fective.

5771 - Binyavanga - date sortie effective 8.5.1957
5879 - Gakere A.21.9.50 - 8 ans + 1 mois CPC, D.S. = 21.10.1958
1 jour dévotion 22.10.58 et non 21.9.1958
6017 - Gakundiro A.6.1.50 - 4 ans, 8 mois à subir D.S. 3.9.57 et
non 8.9.1957.
7 jours CPC/D.S. 13.7.1957 au lieu de 15
9.1957.

6018 - Ndonyi A. 16.1.1952 - 2 mois 1.8./Ruhengeri 16.4.1957
2 ans trib.le. instance/apel R.8.1952
500 frs. R. - 1 mois CPC/D.P.
1 jour CPC, frais AP.
49 frs. frais ou 5 J.CPC./frais appel.
soit 8 ans + 2 mois et 2 mois
5 J.CPC./frais AP. D.I. 15.6.1957
1 D.S. 22.12.57

6048 - Semunywa A. 3.3.1952 - 2 ans 6 mois CPC, D.S. 5.3.1958 et non
30.9.1958
6049 - Kwambaga A. 6.9.1946 - 11 ans 6 mois CPC/D.S. 5.3.1958 et non
10.3.1948

6146 - 6147 Arrêté le 29.8.1953 P-V. OPJ Pochet . Détenu prévent.
sortie 9.9.1953 - acquitté par l'OPJ. Pochet le 9.9.1953
Un OPJ. ne peut acquitter mais élargir un détenu si n'est
juge de Police et en ce cas doit établir un jugement d'ac-
quittement.

6156 - Mugemanyi - la réquisition à emprisonnement du 28.3.1953
n'est pas au dossier.-

Un aliéné Rwamuhungu est logé à la prison depuis le 26 juillet
1951. Il doit être présenté à la visite médicale à intervalle régulière
pour voir si son état justifie son isolement à la prison. cf. Ord. du 25
janvier 1934 - Codes p.889

Je trouve 6 dossiers concernant des vagabonds. Leur incarcération
à la prison doit figurer au registre d'écrou tout comme les condamnés.
Le registre et les dossiers sont bien tenus par le Gardien de Prison.-

Ruhengeri, le 7 novembre 1953.-

Le Procureur du Roi du Ruanda-Rundi

P.L. NGUYEN

TERRITOIRE DE RUHengeri

B. Tribunal de Police de Ruhengeri.

1°/ Juge de Police : Mr. Gaupin
Administrateur Chef de Territoire.

Registre ouvert le 4 janvier 1951 - 92 inscriptions au 7.11.1953
7 jugements rendus en 1952
1 jugement en 1953.-

Dans la colonne dispositif il y a lieu d'indiquer: SPP

A - SPS
F - CPC.
DI- CPC.

Les colonnes suivantes concernent uniquement le payement des amendes et frais.

La récupération des amendes et frais est bien suivie.-

2°/ Juge de Police suppl. : Mr. Pochet
Administrateur Territorial Assistant

Registre ouvert le 19 août 1949 - dernier numéro 243 du 6.7.1953
n°238 vagabondage - ne devait figurer dans ce registre mais au
registre des vagabonds. La mise à la disposition du Gouvernement
n'étant pas un jugement mais une sanction spéciale.-

3 jugements rendus en 1952
7 jugements en 1953 au 7 novem

3°/ Juge de Police suppléant : Nevejans.

Registre ouvert le 4 janvier 1952 - dernière inscription n°290 du
29 octobre 1953.

200 inscriptions en 1952
99 en 1953 -

Récupération amende et frais suivie.-

Ruhengeri, le 7 novembre 1953
Le Procureur du Roi du Ruanda-Urundi

P. LAMBOTTE